



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Présents : M. André SIMON, M. Didier ERULIN, Mme Yolande CHERY, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, Mme Christiane PERON, Mme Line CHAMTON, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, Mme Isabelle BAUSIER, M. François PIGEON, Mme Corinne MARCHAND.

Excusés: Mme Elodie BONNEFON a donnée procuration à M. Thomas MÉNAGÉ, M. Stéphane RAGONNET a donné procuration à M. André SIMON.

Avec la participation de Mme Gaëlle GAVANOU, inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Contres.

COMPTE DE GESTION 2015: BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;
- 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le trésorier, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE DE GESTION 2015: BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le trésorier, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Administratif 2015 du budget principal de la commune d'Ouchamps, présenté par Mr André SIMON, Maire, est invité à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2015,

après s'être fait présenté le budget primitif 2015 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

- Approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André SIMON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

A / Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **148 413.94 €**

- un déficit cumulé d'investissement de **5 330.38 €**

1 - Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat excédentaire de fonctionnement :

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit **5330.38 €**

- ligne 002, affectation à l'excédent reporté de fonctionnement soit **143 083.56 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Administratif 2015 du budget assainissement de la commune d'Ouchamps, présenté par Mr André SIMON, Maire, est invité à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2015,

après s'être fait présenté le budget primitif 2015 d'assainissement de la commune et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

- Approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs.

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André SIMON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

A / Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **45 956.75 €**
- un excédent cumulé d'investissement de **39 343.33 €**

1 - Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat excédentaire de fonctionnement :

- ligne 001, affectation à l'excédent reporté d'investissement soit **39 343.33 €**
- ligne 002, affectation à l'excédent reporté de fonctionnement soit **45 956.75 €**

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des subventions communales pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix Pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

-Vote les subventions suivantes:

Association de Chasse (ACCA)	450.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500.00 €
ARIPE	450.00 €
Comités des Fêtes	1 700.00 €

(Inclus la somme de 500€ pour l'animation musicale du 14 juillet)

UNRPA	850.00 €
Association des donateurs de sang	50.00 €
FNACA	100.00 €
Club tennis de table Ouchamps	450.00€
Tennis club Fougères-Ouchamps	450.00€
Union Sportive Fougères-Ouchamps(football)	450.00€

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES EN 2016

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer comme chaque année sur les taux des taxes directes locales.

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire les taux d'imposition identique à 2015 à savoir :

Taxe d'habitation :	16.50 %
Taxe foncière bâtie :	22. 50 %
Taxe foncière non bâtie :	58.00 %

DURÉE DES AMORTISSEMENTS : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite dorénavant amortir ses dépenses d'investissement, ceci n'étant pas une obligation dans la nomenclature comptable M14.

Pour cela il convient de se prononcer sur les durées d'amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir les durées d'amortissements suivantes :

LIBELLES	DUREE
Véhicules	5 ans
Installations techniques (électricité ou plomberie)	10 ans
Outillage	3 ans
Petit équipement	1 an
Travaux sur bâtiments	15 ans

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'accord transactionnel signé avec Agglopolys concernant la dette d'assainissement, la 1ere annuité étant plus importante que les autres, il convient que le budget principal subventionne le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte qu'une subvention de 20 000€ du budget principal soit allouée au budget assainissement.
- ce montant sera inscrit au compte 657364 dépense de fonctionnement du budget principal et au compte 74 recette de fonctionnement du budget assainissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre à :

section de Fonctionnement : 645 658.00 €

section d'Investissement : 297 697.00 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif assainissement pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-vote le budget primitif assainissement 2016 qui s'équilibre à :

section de Fonctionnement : 126 624.00 €

section d'Investissement : 75 828.00 €.

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE : LANCEMENT OPERATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en accessibilité, des travaux doivent être engagés pour la mairie (accueil et salle des mariages-salle du conseil), agence postale communale avec également pour objectif la remise en état du patrimoine bâti communal.

Afin de pouvoir mandater l'architecte dans ses démarches et procéder aux demandes de subventions, le Conseil Municipal doit décider du lancement de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide du lancement de l'opération de travaux et mise en accessibilité du bâtiment mairie pour un coût prévisionnel de 134 052€ HT.
- Arrête le plan de financement ci-joint
- Mandate le maire pour effectuer les démarches liées à ce dossier

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE : DEMANDE DETR

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la mairie, une demande de DETR a été faite auprès des services de l'Etat. Certaines dépenses n'étant pas éligibles au titre de cette subvention, il convient de se prononcer sur le montant à retenir pour cette demande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Maintient la demande de DETR 2016 pour un cout prévisionnel des travaux de 103 574€ HT.
- Mandate le maire pour effectuer cette demande

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE : DEMANDE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Préfet nous a informé qu'un fonds pour l'investissement local a été créé en faveur des projets d'investissement portés par les communes pour l'année 2016.

A ce titre, une demande pourrait être faite dans le cadre des travaux de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'effectuer une demande de subvention auprès du fonds de soutien à l'investissement public local pour les travaux du bâtiment mairie pour un montant de 38 000€.
- Mandate le maire pour effectuer cette demande

VENTE ANCIEN VEHICULE COMMUNAL

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au cambriolage de juin 2015, la commune a récupéré l'ancien véhicule au titre d'épave.

La mairie a reçu une offre d'achat pour ce véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'offre d'achat du Kangoo immatriculé 5650 RN41 au prix de 600€
- Mandate le maire pour effectuer cette vente

INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion publique de présentation des projets municipaux est prévue le vendredi 29 avril 2016.